



Classification de Locarno

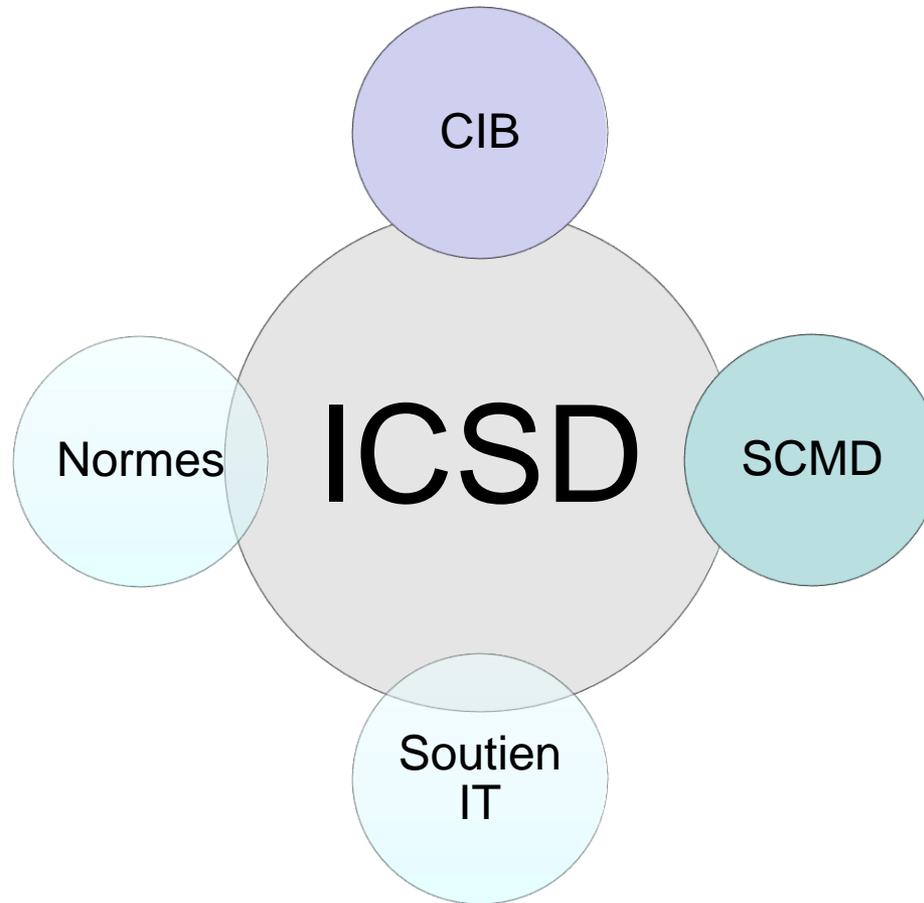
Introduction

Atelier de formation - AfrIPI

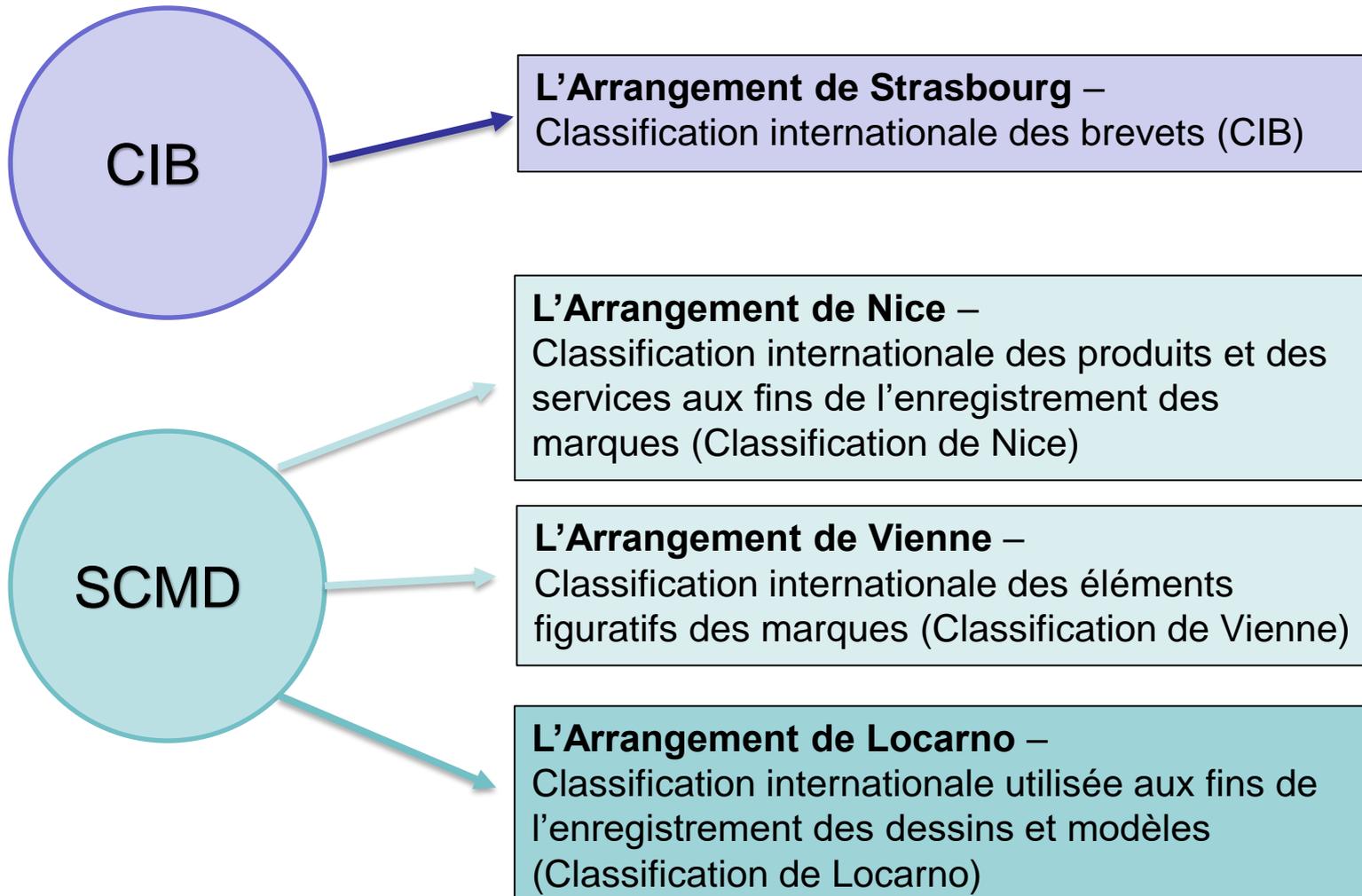
Genève
24 novembre 2021

Mme Helen Whittingham
Section des classifications pour les marques et les dessins et modèles
Division des classifications internationales et des normes

Division des classifications internationales et des normes (ICSD)



Traités de classification administrés par l'OMPI



Les Arrangements de Nice, Vienne et Locarno

Les classifications internationales sont utilisées :

- par un grand nombre d'États parties aux traités
- par le Bureau international de l'OMPI
- par certaines organisations intergouvernementales
- et également par un grand nombre d'États non parties aux traités

Introduction

- L'Arrangement de Locarno
- La Classification de Locarno

L'Arrangement de Locarno

- Traité multilatéral adopté en 1968 à Locarno, administré par l'OMPI
- Institue une classification internationale aux fins de l'enregistrement des dessins et modèles industriels

L'Arrangement de Locarno

- Constitution d'une Union particulière (Union de Locarno) avec ses propres organes directeurs
- Mise en place de la portée juridique de la classification et des droits et obligations des pays membres
- Précision des tâches des organes directeurs et du Bureau international (BI)

Au 24 novembre 2021, 60 États étaient parties à l'Arrangement

Parties contractantes à l'Arrangement de Locarno - *Situation le 24 novembre 2021*

Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie¹, Finlande, France², Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Macédoine du Nord, Malawi, Mexique, Mongolie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas³, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni⁴, Serbie⁵, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay (60 States)

¹ Date de ratification par l'Union soviétique, continuée par la Fédération de Russie a compter du 25 décembre 1991.

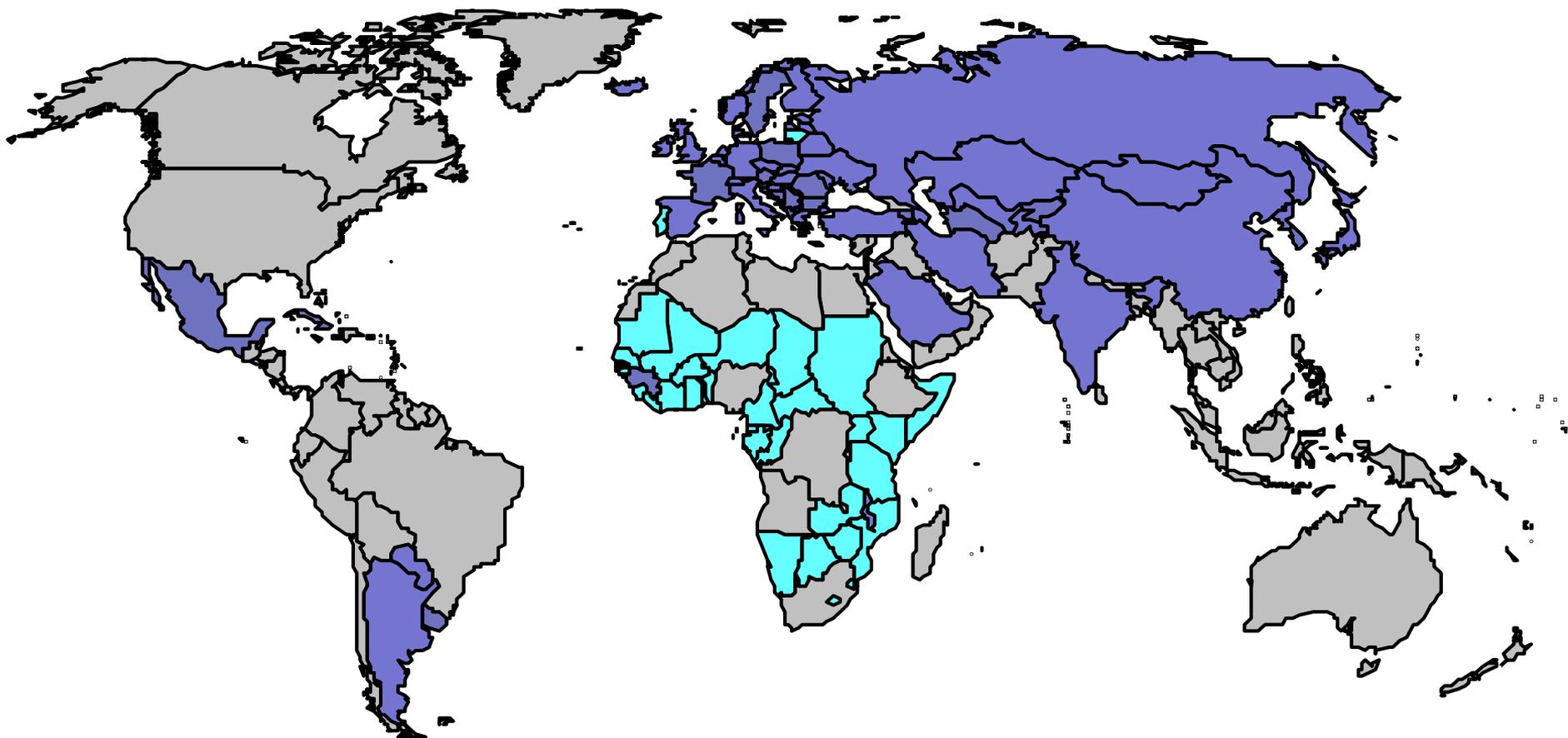
² Y compris les départements et territoires d'outre-mer

³ Les Pays-Bas ont étendu l'application de l'Arrangement de Locarno a Aruba avec effet au 8 novembre 1986

⁴ Le Royaume-Uni a étendu l'application de l'Arrangement au territoire de l'Île de Man avec effet au 23 mars 2021

⁵ Serbie est l'Etat assurant la continuation de la Serbie-et-Monténégro a compter du 3 juin 2006.

MEMBRES DE L'UNION DE LOCARNO
UTILISATEURS DE LA CLASSIFICATION DE LOCARNO



Application et portée juridique (Art. 2)

- Caractère administratif
- Portée juridique attribuée par chaque pays
- Système de classification principal ou auxiliaire
- Utilisation obligatoire des numéros des classes et sous-classes dans les documents et publications officiels

Administration

- Union de Locarno
- Assemblée
- Comité d'experts
- Bureau international

L'Arrangement de Locarno

Organes directeurs

- Assemblée de l'Union de Locarno (Art. 5)
 - se compose des pays qui ont ratifié ou adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement
 - traite principalement des questions concernant les conférences de révision, le programme et le budget, le règlement financier

L'Arrangement de Locarno

Le Comité d'experts (CE) (Art. 3)

- Constitué par les pays de l'Union de Locarno
- Tâche principale : révision périodique de la classification
- Des propositions de modification de la classification peuvent être faites
 - par les pays de l'Union de Locarno
 - par le BI
- Pays membres de l'Union de Locarno et observateurs
- 1 vote par pays membre

Révision

Le Comité d'experts (CE) (Art. 3)

- Adoption des décisions par le Comité d'experts
 - à la majorité simple des pays membres
 - à l'unanimité si les décisions impliquent la création d'une nouvelle classe ou le transfert de produits d'une classe à une autre

Révision

- Périodes de révision
 - Généralement tous les deux ans

- Dernière révision :
 - 14^{ème} session du CE (novembre 2019)

 - LOC(13) en vigueur depuis 1^{er} janvier 2021

- Prochaine session du CE : janvier 2022

L'Arrangement de Locarno

Bureau international (BI) (Art. 6)

- Effectue des tâches administratives, en particulier :
 - Prépare les réunions et assure le secrétariat de l'Assemblée, du Comité d'experts, des groupes de travail
 - Peut soumettre des propositions de modification à la classification de Locarno mais n'a pas le droit de voter
 - Assure le suivi des décisions prises par ces organes

L'Arrangement de Locarno

Bureau international (BI) (Art. 6)

- Effectue des tâches administratives, en particulier :
 - Prépare/publie les nouvelles éditions de la classification
 - Donne des conseils et des formations en matière de classification, principalement aux Offices nationaux

L'Arrangement de Locarno

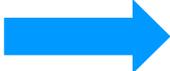
L'adhésion aux traités de classification apporte :

- meilleure intégration dans le système international de protection de la propriété industrielle
- cohérence avec toute politique de modernisation des institutions et des législations nationales en matière de propriété intellectuelle

Implications financières de l'adhésion aux traités de classification

- 1^{er} janvier 1994 : Entrée en vigueur du système de contribution unitaire

chaque État membre de l'OMPI et/ou partie aux conventions de Paris et de Berne

 paie une seule contribution, quel que soit le nombre de traités auxquels il est partie

Adhésion aux traités de classification à faible coût

Ratification et adhésion (Art. 9)

■ Ratification et adhésion

- Instruments de ratification et d'adhésion sont déposés auprès du Directeur général
- Entrée en vigueur 3 mois après

■ Conditions

- Être partie à la Convention de Paris
- Aucune contribution financière supplémentaire

L'Arrangement de Locarno

Langues de la Classification

- Anglais et français (langues faisant foi)
- Versions officielles dans d'autres langues

La Classification de Locarno

Définition

- Il s'agit d'une classification internationale des produits utilisée pour l'enregistrement des dessins et modèles industriels

La Classification de Locarno

Qu'est-ce qu'un dessin ou modèle industriel ?

- Sur le plan juridique, un dessin ou modèle industriel est constitué par l'aspect ornemental ou esthétique d'un objet.
- Il peut être tridimensionnel – il s'agit alors de la forme ou de la surface de l'objet – ou bidimensionnel, par exemple un assemblage de lignes ou de couleurs.

Avantages de l'application de la classification

- Permet de déposer des demandes d'enregistrement en référence à un système de classement unique
- Facilite la recherche et la récupération d'informations
- Évite le travail de reclassification en cas d'échange de documents sur le plan international

La Classification de Locarno

Contenu

- Liste des classes et sous-classes

32 classes

231 sous-classes

- Notes explicatives

- Liste des produits

dans l'ordre alphabétique

dans l'ordre des classes

La Classification de Locarno

Contenu

- Recommandations quant à l'application de la Classification
 - Codification

- Remarques générales
 - Critères de classement des produits ne figurant pas dans la liste alphabétique de la classification

Page d'accueil de la classification de Locarno



Classification de Locarno

Couverture linguistique : Veuillez noter que certaines pages ne sont pas disponibles dans toutes les langues. Si une page n'est pas disponible dans la langue que vous avez sélectionnée, vous serez redirigé(e) vers la page en anglais.

La [classification de Locarno](#), instituée par l'[Arrangement de Locarno](#) (1968), est une classification internationale utilisée aux fins de l'enregistrement des [dessins et modèles industriels](#). L'édition actuelle de la classification est publiée en ligne. [En savoir plus sur la classification de Locarno](#).

[Accès à la Classification de Locarno](#)

Ressources

- [Éditions antérieures de LOC](#)
- [Forum électronique](#)
- [Questions fréquemment posées](#)

LOCPUB (Locarno Classification Publication)

- Publication officielle en ligne depuis 2016
- Contenu officiel
 - Liste des classes et des sous-classes, avec ou sans notes
 - Liste des produits dans l'ordre des classes/sous-classes et dans l'ordre alphabétique
 - Remarques générales, le guide de l'utilisateur, recommandations

PAGE D'ACCUEIL LOCARNO
TÉLÉCHARGER

ÉDITION

LOC (13)

AUTRES

INDEX DES CLASSES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
31 32

LANGUE

- Anglais
 Français
 Anglais/Français
 Français/Anglais

LIENS VERS DES OFFICES
DES DESSINS ET MODÈLES

MODE DE VUE

- LOC

Classes Alphabétique Intitulés des classes et des sous-classes Remarques générales Recommandations Modifications Recherche

PDF **Classe 6**

Ameublement

Note(s)

- Les meubles combinés comprenant des éléments relevant de plusieurs sous-classes sont rangés en cl. 06-05.
- Les ensembles de meubles, pour autant qu'ils peuvent être considérés comme un seul modèle, sont rangés en cl. 06-05.
- Non compris les articles textiles non confectionnés (cl. 5).

+ 06-01 SIÈGES

Note(s)

- Y compris tous les sièges même s'ils permettent la position allongée, comme les bancs, les divans, les ottomanes, les bancs pour saunas et les canapés.
- Y compris les sièges de véhicule.

+ 06-02 LITS

Note(s)

- Y compris les sommiers de lits.
- Non compris les sièges utilisés pour s'étendre (cl. 06-01), tels que les bancs, les divans, les ottomanes, les bancs pour saunas et les canapés.

- 06-03 TABLES ET MEUBLES SEMBLABLES

- 100574 **Autels**
- 100561 **Comptoirs** [tables]
- 100571 **Consoles** [tables]
- 100562 **Dessertes** [tables roulantes]

WIPO IP PORTAL
MENU
LOCPUB
AIDE
FRANÇAIS
CONNEXION
OMPI

PAGE D'ACCUEIL LOCARNO
TÉLÉCHARGER

ÉDITION

LOC (13)

AUTRES

INDEX DES CLASSES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
31 32

LANGUE

Anglais

Français

Anglais/Français

Français/Anglais

LIENS VERS DES OFFICES
DES DESSINS ET MODÈLES

MODE DE VUE

LOC

Classes
Alphabétique
Intitulés des classes et des sous-classes
Remarques générales
Recommandations
Modifications
Recherche

Classe 19

- 19-07 MATÉRIEL ET APPAREILS D'ENSEIGNEMENT

Note(s)

a. Y compris les cartes géographiques de tout genre, les globes terrestres et les planétariums.

b. Non compris les appareils pour l'enseignement audiovisuel (cl. 14-01).

Class 19

- 19-07 TEACHING MATERIALS AND APPARATUS

Note(s)

a. Including maps of all kinds, globes and planetariums.

b. Not including audio-visual teaching aids (Cl. 14-01).

Classe	Langue	Modification	N° ID	Indication	De/À la cl.-sous-cl.
19-02	fr	modification	103059	<i>Inchangée en français</i>	
19-02	en	change	103059	Money-boxes Cashboxes	
19-02	fr	modification	103103	<i>Inchangée en français</i>	
19-02	en	change	103103	Lettering apparatus, hand-operated [office equipment]	
19-06	fr	modification	103185	<i>Inchangée en français</i>	
19-06	en	change	103185	Drawing boards [other than except tables]	
19-07	fr	modification	103201	Appareils d'enseignement [non audiovisuel]	
19-07	en	change	103201	Teaching apparatus [except audio-visual aids]	
19-07	fr	ajout	105005	Pointeurs laser	
19-07	en	addition	105005	Laser pointers	

Locarno : Forum électronique

- Outil utilisé principalement par le Bureau international et les pays membres pour le processus de révision de la Classification de Locarno
- Les procédures relatives au forum électronique ont été approuvées par le CE en 2015 (rapport de la 12^{ème} session)

<https://www3.wipo.int/classifications/locarno/locef/public/fr>

Locarno : Forum électronique

WIPO
WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION

Contactez-nous Créer un compte Français

Accueil Savoirs Classifications internationales Locarno

LOC Project ?

Liste de projets

Tous les statuts

LO - CE Locarno

Any Origin

Projet

Chercher dans

Tous les champs

Projets (20)

Projet ▼	Sujet	Class	Origine	Action suivante	Délai	Mise à jour
LO999	Classification de Locarno - Propositions de modifications ou de compléments		IB	This action is not set		01-Sep-21
LO152	Propositions de modifications et de compléments à LOC(13) - CE Union de Locarno - 15ème session		IB	Pour examen par le CE	24-Jan-22	19-Nov-21
LO151	Projet d'ordre du jour - CE Union de Locarno - 15ème session		IB	Pour examen par le CE	24-Jan-22	19-Nov-21
LO142	Propositions de modifications et de compléments à LOC(12) - CE Union de Locarno - 14ème session		IB	Le projet est achevé		15-May-20
LO141	Projet d'ordre du jour - CE Union de Locarno - 14ème session		IB	Le projet est achevé		15-May-20

Locarno : Forum électronique

Accueil Savoirs Classifications internationales Locarno

LOC Project ?

Projets (4)

Projet ▼	Sujet	Class	Origine	Action suivante	Délai	Mise à jour
LC013	LOC(13)		IB	This action is not set		09-Jun-20
LC012	LOC(12)		IB	Le projet est achevé		18-Aug-20
LC011	LOC(11)		IB	Le projet est achevé		16-Apr-18
LC010	Changements à apporter à LOC(9)		IB	Le projet est achevé		03-Jun-15

Liste de projets

Tous les statuts ▼

LC - Classification... ▼

Any Origin ▼

Projet

Go

Chercher dans

Tous les champs ▼

Go

Résultats de la recherche – Bulletin

Code INID 51 = Classification de Locarno

Registrations (1960 and 1999 Acts)

Bulletin No. 41/2021 - 15.10.2021

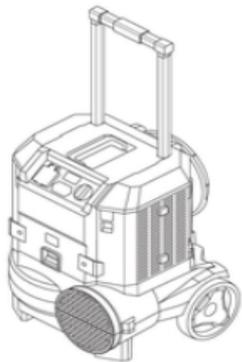
Print

9 / 129

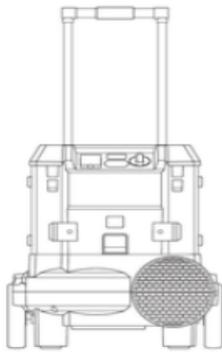
(11) **DM/213 786** (15) 13.04.2021

(22) 13.04.2021 (73) Hilti Aktiengesellschaft, Feldkircherstrasse 100, 9494 Schaan (LI) (86) LI (87) LI (88) LI (85) -- (89) LI (72) Andreas Spomer, Volksgartenstrasse 1, 80639, München, DE; Tobias Königer, Kehlerstrasse 29, 6900, Bregenz, AT; Alexander Toszegi, Holunderstrasse 18, 71397, Leutenbach, DE; Ulrich Roessler, Seehalde 16, 71364, Winnenden, DE (28) (51) Cl. 23-04 (54) 1. Air cleaner / 1. Epurateur d'air / 1. Purificador de aire (82) III. US: The ornamental design for an air cleaner as shown and described / Le dessin ornemental d'épurateur d'air tel que montré et décrit / Dibujo o modelo ornamental un purificador de aire tal como se ilustra y se describe (81) III. CH, EM, GB, JP, US (30) No. 1: 14.10.2020; 2020-778; LI (55) 1.1) Perspective; 1.2) Front; 1.3) Back; 1.4) Left; 1.5) Right; 1.6) Top; 1.7) Bottom / 1.1) Perspective; 1.2) Face; 1.3) Derrière; 1.4) Gauche; 1.5) Droite; 1.6) Dessus; 1.7) Dessous / 1.1) Perspectiva; 1.2) Frente; 1.3) Posterior; 1.4) Izquierda; 1.5) Derecha; 1.6) Superior; 1.7) Inferior

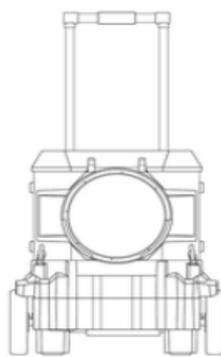
1.1



1.2



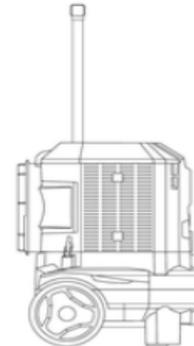
1.3



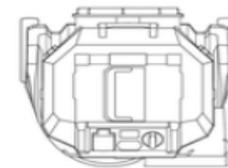
1.4



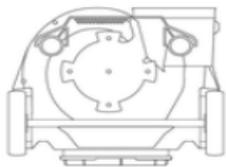
1.5



1.6



1.7

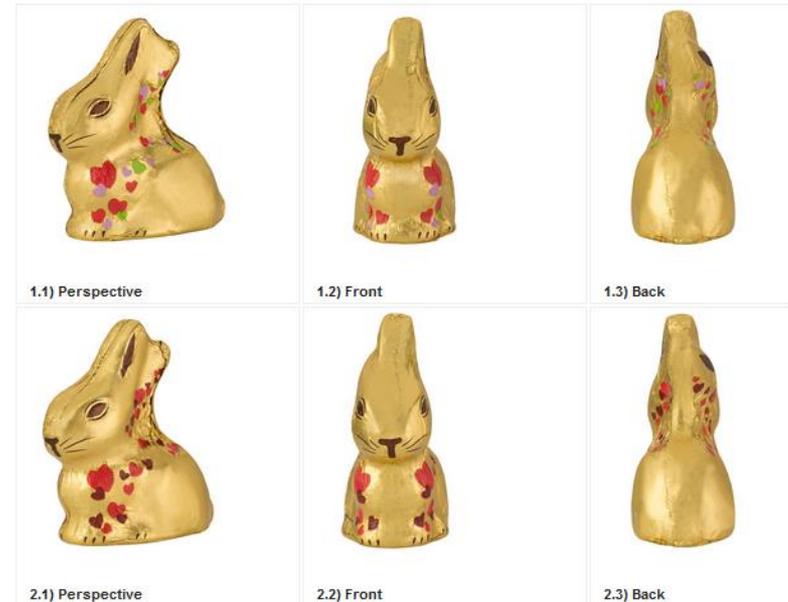


Résultats de la recherche – Global Design Database

Code INID 51 = Classification de Locarno

(11) International Registration Number	DM/213 113
(15) Date of the international registration	04.03.2021
(18) Expected expiration date of the registration/renewal	04.03.2026
(22) Filing date	04.03.2021
(73) Name and address of the holder(s)	Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG Seestrasse 204 8802 Kilchberg (CH)
(87) Contracting Party in the territory of which the holder has a domicile	CH
(88) Contracting Party in the territory of which the holder has an industrial or commercial establishment	CH
(89) Applicant's Contracting Party	CH
(72) Name and address of creator of designs	<ol style="list-style-type: none">1. Carmen Renn Flurstrasse 4 90419 Nürnberg (DE)2. Carmen Renn Flurstrasse 4 90419 Nürnberg (DE)3. Carmen Renn Flurstrasse 4 90419 Nürnberg (DE)
(28) Number of designs included in the international registration	3
(51) Class and subclass of the Locarno Classification	<ol style="list-style-type: none">1. Cl. 09-032. Cl. 09-033. Cl. 09-03
(54) Indication of products	<ol style="list-style-type: none">1. Packaging for foodstuffs / <i>Emballage pour produits alimentaires / Envase para productos alimenticios</i>2. Packaging for foodstuffs / <i>Emballage pour produits alimentaires / Envase para productos alimenticios</i>3. Packaging for foodstuffs / <i>Emballage pour produits alimentaires / Envase para productos alimenticios</i>

(45) Date of publication of the registered industrial design by printing or similar process, or making it available to the public
19.03.2021



Liens utiles

- Page d'accueil de la classification de Locarno :
www.wipo.int/classifications/locarno/fr
- Publication LOCPUB :
www.wipo.int/classifications/locarno/locpub
- Forum électronique :
www.wipo.int/classifications/locarno/locef/public/fr

Merci !